



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

De la commune de LAVANCIA-EPERCY

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 00

Date de convocation :

16 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

16 mars 2026

Objet

Délibération n°
2026-03-20/03 -
Élection des
adjoints

M. JAILLET Bernard

Étaient présents :

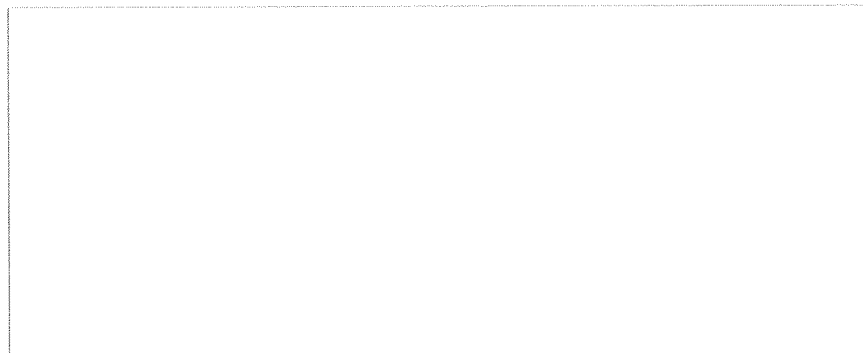
JAILLET Bernard - MAZUIR Carole - RODIA Christophe - MAITREPIERRE Sylvie - HUGONNET Marc - PERRODIN Émilie - MULTRIER Pierre-Yves - FREITAS Laure - THIRIET Hubert - MALEIRO Julie - BUNOD Alexandra - PESENTI Jean-François - LOUVET Delphine - BESSON Fabrice

Excusé :

GRILLET Rodrigue, Excusé donne pouvoir à THIRIET Hubert.

Secrétaire de séance :

Mme MAZUIR Carole



Délibération n° 2026-03-02/03

Election des adjoints au maire dans les communes de moins de 1000 habitants

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et les articles L 2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de Bulletin	14
Bulletin blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	0
Nombre de Suffrages exprimés	14
Ont obtenu	
– Liste M RODIA	14 voix - quatorze voix
* Christophe RODIA	
* Carole MAZUIR	
* Marc HUGONNET	
* Sylvie MAITREIERRE	

Liste de M RODIA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Bernard JAILLET